

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2017
20h00
Convoqué le 6 décembre 2017

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM. DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mmes EYNARD Edith, GUIRIMAND Marie-Odile, MM. CHINCHILLA Pedro, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, LAFOREST Jean-Daniel, RAMBAUD Guy, Mme LEBON Ludivine, MM. MILESI Pascal, MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Absents excusés : MM FERLIN Damien (procuration à Mauricette VALLET), GERBOUD Franck (procuration à Isabelle VIGNON), Mme TEZIER Evelyne (procuration à Marcel ESCOFFIER), M. HAINZELIN Pierre (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND).

Absente : Mme BOREL Amandine

Madame Danielle BOUVIER a été élue secrétaire.

Intervention de Monsieur BLANCHARD, Directeur du SDED (Syndicat Département des Energies de la Drôme) : réseau chaleur échéance juin 2020 :

Monsieur MORIN remercie pour leur présence Monsieur BLANCHARD et Madame TARIOTTE du SDED.

Monsieur BLANCHARD présente un résumé de l'analyse de l'état du réseau chaleur, dont la commune deviendra propriétaire en juin 2020, des perspectives d'évolution et des orientations stratégiques majeures pour la commune.

La commune a l'obligation, dans un premier temps, d'établir un schéma directeur du réseau avant le 31 décembre 2018.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2017:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Règlement reprise voirie lotissements:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des demandes de rétrocession des équipements communs au profit de la commune ont été formulées par des (A.S.L) Association Syndicale Libre (lotissements privés).

Il précise qu'à ce jour aucune voies et aucuns espaces communs des lotissements privés n'ont été transférés à la commune, tout comme la prise en charge des frais d'éclairage. Il rappelle que la collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration après délibération du conseil municipal, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux.

Il présente au conseil municipal le projet de règlement, validé par la commission urbanisme du 31 octobre 2017, relatif à la procédure de rétrocession des emprises et équipements communs détenus par les ASL au profit de la commune qui définit :

- l'objet de la rétrocession
- la répartition des frais
- la procédure

Après modifications mineures, **approbation du conseil municipal par 14 voix pour, 5 contre (Mmes GUIRIMAND, TEZIER, MM ESCOFFIER, HAINZELIN, CHINCHILLA) et 3 abstentions (Mmes VALLET, EYNARD, M. MILESI) du règlement relatif à la procédure de rétrocession des emprises et équipements communs détenus par las ASL au profit de la commune.**

3- Tarifs eau et assainissement 2018 :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité, pour appliquer une augmentation de 0,15 €/m3 d'eau potable soit 0,65€/m3 afin de d'équilibrer le budget eau, pour maintenir le prix de l'assainissement à 2.95 € / m3 et pour mettre à jour les tarifs d'intervention (détaillés dans la délibération).

Le Maire précise qu'après étude comparative, le prix du m3 d'eau pour la commune de Saint-Jean-en-Royans est l'un des moins chers des communes de la CCRV.

4- Tarifs camping 2018 :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer une augmentation de 5% sur les tarifs du camping à compter du 1^{er} janvier 2018 (détaillé dans la délibération).

Madame Mauricette VALLET, adjointe en charge du camping, précise que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2014 et que seul le tarif emplacement avait fait l'objet d'une augmentation.

5- Frais de scolarité à encaisser :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité du montant des participations pour les enfants scolarisés à l'extérieur des communes respectives pour l'année 2016/2017, soit 700 euros par élève scolarisé en Maternelle et 400 euros par élève scolarisé en Élémentaire. Total : 29 400.00 € selon détail ci-dessous

ROCHECHINARD :	4 x 400 =	1 600.00 €
	1 x 350 =	350.00 €
	1 x 700 =	700.00 €
	1 x 560 =	560.00 €

		3 210.00 €
ST-THOMAS-EN-ROYANS :	5 x 700 =	3 500.00 €

		3 500.00 €
LA-MOTTE-FANJAS :	3 x 700 =	2 100.00 €
	1 x 400 =	400.00 €
	1 x 200 =	200.00 €

		2 700.00 €
BOUVANTE :	1 x 700 =	700.00 €
	1 x 400 =	400.00 €

		1 100.00 €
ST-MARTIN-LE-COLONEL :	6 x 400 =	2 400.00 €
	1 x 320 =	320.00 €
	3 x 700 =	2 100.00 €
	1 x 350 =	350.00 €

		5 170.00 €
ORIOLE EN ROYANS :	11 x 700 =	7 700.00 €
	1 x 350 =	350.00 €
	1 x 105 =	105.00 €
	1 x 420 =	420.00 €
	2 x 200 =	400.00 €
	1 x 60 =	60.00 €

		9 035.00 €
STE EULALIE EN ROYANS :	5 x 700 =	3 500.00 €

		3 500.00 €
ST LAURENT EN ROYANS :	2 x 400 =	800.00 €
	1 x 140 =	140.00 €
	1 x 245 =	245.00 €

		1 185.00 €

6- Recrutement et rémunération agents recenseurs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune figure dans la liste des collectivités qui ont à réaliser l'enquête du recensement de la population en 2018 et que sa mise en œuvre relève de la compétence de la Commune.

Pour la réalisation de l'enquête qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, il est nécessaire de recruter sept agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :

- recruter le nombre d'agents recenseurs nécessaire à la bonne réalisation de l'enquête sur la période de janvier et février 2018.

- fixer la rémunération (brute) comme suit :

*forfait : formation + tournée de reconnaissance : 160,00 €

* par feuille logement : 1,12 €

* par bulletin individuel : 1,72 €

* saisie informatique au tarif horaire du smic en vigueur

*indemnisation des frais kilométrique selon le barème applicable pour les indemnités de frais de transport du personnel communal.

7- Décision modificative n°4 budget commune :

Approuve du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante

	Article	Somme TTC
Investissement dépenses		
Matériel roulant	21571	- 100 000 €
Dépenses	4581	+ 100 000 €

8- Signature convention Projet Educatif Territoire (PEDT) :

Le projet Educatif Territorial est arrivé à échéance. La commune a présenté aux services concernés un nouveau projet pour une durée de 1 an dans l'attente de l'organisation des rythmes scolaires de la rentrée 2018 et prenant en compte la suppression des NAP pour les maternelles. Le projet a recueilli un avis favorable. Il convient de signer la convention entre l'Etat et la Caisse d'Allocations familiales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour autoriser le Maire à signer la convention relative au Projet Educatif Territorial de la commune de Saint-Jean-en-Royans.

9- Convention ADN :

Le syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) assure actuellement la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique de fibre à la maison (FTTH) bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme pour l'accès au très haut débit.

Pour assurer les missions de ce nouveau plan d'aménagement numérique, le Syndicat est maître d'ouvrage pour l'installation et/ou la pose d'équipements sur des parcelles relevant notamment du domaine privé de la Commune (AM 705, 707, 855 pour respectivement 4m², 4 m² et 47m²).

Le Maire propose de signer une convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation de ces équipements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques sur parcelles relevant du domaine privé de la Commune (AM 705, 707, 855 pour respectivement 4 m², 4 m² et 47 m²).

10- Vente de parcelles à Monsieur PAOL :

La délibération est ajournée en attente de documents complémentaires.

11- Signature acte régularisation foncière chemin du Raidillon :

Par délibération 2016/028 le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les actes de régularisation de l'emprise foncière Lieudit Les Chuiles (nommé depuis chemin du Raidillon). Le Maire ne pourra pas être présent à la date prévue pour la signature.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour autoriser Monsieur Jean-Daniel LAFOREST, conseiller municipal, à signer les actes relatifs la délibération 2016/028 en lieu et place du Maire.

12- Questions diverses :

- le Chamane sera installé le 26 janvier 2018 en salle du conseil municipal
- le Téléthon a rapporté 6 900€ grâce à la mobilisation de tous et notamment des élèves des écoles pour la confection et vente de photophores et des résidents de la Matinière pour la confection et vente de gâteaux.
- Monsieur RAMBAUD fait le compte rendu d'une réunion du CRPF à destination des propriétaires de forêts privées lors de laquelle a été présenté un projet de création de piste forestière. Cette piste relierait le fond de Laval au hameau des Vignes (Bouvante) et permettrait d'exploiter et de valoriser un grand nombre de parcelles actuellement inaccessibles.
- suite à la décision modificative du dernier conseil concernant la subvention au CCAS, Marie-Odile GUIRIMAND demande si une discussion a eu lieu avec les différents organismes concernés, notamment le Centre Social et Activ'Royans, concernant la modification des aides pour les séjours vacances et mercredis des enfants. Le Maire a déjà rencontré les représentants du Centre Social. Un travail est en cours pour un lissage des aides (nombre de séjours aidés), sans remise en cause du principe de la dernière délibération du CCAS.
- vœux du Maire le vendredi 12 janvier 19H30 à la salle « La Parenthèse »

Séance levée à 22h25.